

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 17 (1903)

Heft: 2

Artikel: Sceaux académiques vaudois

Autor: Kohler, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une sorte de couronne garnie d'épines, disposée dans un plan vertical autour du heaume, ornée en haut et en bas d'une feuille de houx¹;

de chaque côté du heaume, une feuille dentelée d'où sort une tige fleurie; entre les deux tiges, un losange²;

VI. Ecran. — On a déjà mentionné tout à l'heure quelques écrans affectant plus ou moins la forme d'un vol. On rencontre encore dans cette classe:

un écran semi-circulaire surmonté de cinq bouquets de plumes³; — de sept bouquets de plumes⁴;

un écran circulaire garni de rameaux de houx⁵;

un écran semi-circulaire dentelé⁶;

un écran circulaire aux armes autour du heaume⁷;

deux écrans semi-circulaires garnis de pointes⁸;

deux écrans semi-circulaires, garnis chacun de cinq bouquets de plumes⁹;

deux écrans circulaires aux armes, entourés de plumes de paon¹⁰;

deux écrans rectangulaires¹¹;

deux écrans en forme de croissants¹²;

trois petits écrans triangulaires¹³;

devant et derrière le heaume, un disque entouré de plumes¹⁴.

(A suivre).

Sceaux académiques vaudois.

Par André Kohler.

Après avoir conquis le Pays de Vaud, les Bernois y introduisirent la Réforme, qu'ils venaient d'embrasser peu de temps auparavant. Pour fournir à la nouvelle Eglise des ministres en nombre suffisant, Leurs Excellences créèrent à Lausanne, dès la fin de l'an 1536 une sorte de séminaire sous le nom *Schola*

¹ Sceaux d'Évrard et de Sintram de Hagen, en 1319 et 1347 (Pl. 219, Nos 13 et 14).

² Sceau de Sweder d'Odenhusen, en 1345 (Pl. 259, No 19).

³ Sceaux de Conrad II de Dortmund, en 1313, et d'Engilbert II de la Mark, en 1322 (Pl. XXXIII, No 4, et pl. XXXIX, No 3). — L'écran du premier est aux armes.

⁴ Sceau de Walrave de Büren, en 1328 (Pl. XXXVI, No 8).

⁵ Sceau de Bruno de Vernhove, en 1341 (Pl. 179, No 3).

⁶ Sceau de Jean de Padberg, chevalier, en 1345 (Pl. 220, No 4).

⁷ Sceau de Nicolas, dit Eiffare, chevalier, en 1315 (Pl. 155, No 17).

⁸ Sceau de Lubbert de Bunstorppe, en 1325 (Pl. 228, No 8).

⁹ Sceau d'Albert de Rusle, en 1333 (Pl. 259, No 17).

¹⁰ Sceau d'Alrad Klencke, chevalier, en 1317 (Pl. 250, No 3). — Cette famille s'arme d'argent, à la roue de moulin de sable. (Cf. *Ibid.*, Nos 4 et 5).

¹¹ Sceau d'Herman de Berstraten, au XIV^e siècle (Pl. 219, No 19).

¹² Sceau de Godefroid de Hanxleden, en 1393 (Pl. 211, No 20).

¹³ Sceaux de Goswin de Burse, en 1338 et de Roger de Twickel, en 1361 (Pl. 180, Nos 4 et 5).

¹⁴ Sceau de Bernard Top, châtelain de Rheda, en 1324 (Pl. 257, No 15).

lausannensis. En 1548 à la théologie s'ajouta l'enseignements de la philosophie; puis des cours de droit, de mathématiques et de physique complétèrent le programme de l'*Academia lausannensis*.

Dès ses débuts l'Académie de Lausanne jouit de privilèges qui témoignent de la sollicitude de L. L. E. E. pour la nouvelle institution. Par ordonnance de 1550 renouvelée en 1592 «l'Académie en corps et tous les membres en particulier, comme aussi généralement les ecclésiastiques de Lausanne, leurs personnes, leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques, leurs appartements ne dépendent point de la juridiction de la ville, mais uniquement de celle de Leurs Excellences, qui se la sont réservée expressément, et par conséquent du seigneur baillif, qui les représente¹».

Les compétences de l'Académie étaient assez étendues: elle examinait et consacrait les nouveaux ministres, nommait les suffragants, présentait des candidats pour les postes de pasteurs, dirigeait le Collège académique, surveillait la presse et la librairie.

Sous la domination bernoise, l'Académie faisait usage des deux sceaux circulaires, mesurant l'un de 0^m,020, l'autre 0^m,033 de diamètre. Tous deux portent la légende: ACADEMIA LAVSANNENSIS; l'effigie également est identique: un ours passant en bande et présentant de ses pattes antérieures un livre ouvert, la Bible sans doute. Le grand sceau ne diffère du petit que par l'adjonction de quelques ornements et par une facture plus soignée: la gravure est excellente, le relief puissant, l'ours d'une superbe allure héraldique.



fig. 12



fig. 13

La révolution de 1798, qui émancipa le Pays de Vaud de la tutelle de Berne, enleva à l'Académie ses privilèges; ordre fut donné de «faire disparaître déceemment les anciens sceaux²»; par quoi furent-ils remplacés nous l'ignorons. L'Académie resta le corps ecclésiastique suprême et continua à diriger le Collège académique jusqu'en 1837; elle était soumise à l'autorité supérieure du Conseil

¹ C'est à l'*Histoire de l'Instruction publique dans le canton de Vaud*, par Ch. Archinard, Lausanne 1870, que nous empruntons cette citation, ainsi que les détails que nous donnons ici sur l'Académie de Lausanne.

² Nous devons ce renseignements à l'obligeance de M^r H. Vuilleumier, prof. de théol. à l'Université de Lausanne.

de l'Instruction publique et du Conseil d'Etat. Son influence fut encore diminuée par la loi de 1846, sans doute en représailles de l'hostilité manifeste témoignée par la plupart des professeurs et des étudiants au gouvernement issu de la révolution de 1845. La loi de 1869 rétablit plusieurs chaires supprimées sous le régime précédent, en créa de nouvelles et imprima un élan vigoureux à l'enseignement supérieur dans le Canton de Vaud.



fig. 14

Durant presque tout le XIX^e siècle l'Académie emploie un sceau ovale de 0^m,034 de grand diamètre sur 0^m,030 de petit diamètre. La légende ACADEMIE DE LAUSANNE entoure un écusson vaudois du type adopté en 1803 pour tous les sceaux, timbres et clichés officiels.



fig. 15

«La Loi du 10 mai 1890 sur l'Instruction supérieure a eu pour Lausanne une importance énorme; elle était comme la conséquence directe et obligée de la convention conclue entre l'Etat et la commune de Lausanne relativement au legs de Rumine; elle adjoignit à l'ancienne Académie une faculté de médecine complète, réunit la Faculté technique à la Faculté des sciences, consacrant ainsi d'une façon plus intime l'incorporation de l'Ecole spéciale à l'Académie; elle augmenta le nombre des chaires des Facultés de théologie, de droit, des

lettres surtout; en un mot l'*Université de Lausanne* fut créée sous l'impulsion décisive de Monsieur le Conseiller d'Etat Ruffy¹ ».

A la jeune université il fallait un sceau, il fut gravé par Homberg à Berne. De forme circulaire, il mesure 0^m,060 de diamètre. Le motif central est un écusson chargé d'une chouette éployée empiétant un livre ouvert; entouré de rayons il est soutenu des écus affrontés du Canton de Vaud et de la ville de Lausanne. Deux lions, sur une sorte de console, servent de supports au tout. Au pourtour, entre deux filets se lit la légende: SCEAU DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE.

Les sceaux que nous reproduisons aujourd'hui grâce au zèle infatigable de Monsieur Fréd. Th. Dubois résumant donc les phases principales de l'histoire de notre *Alma mater lausannensis*.

Das Wappen des Abtes Ulrich VIII., Rösch von St. Gallen.

Von E. A. S.

(Hiezu Tafel VI).

In Jahrgang 1896 p. 1—6 hat F. Gull das höchst interessante Wappenbuch des Malers Haggenberg oder Hackenberg der Stiftsbibliothek St. Gallen einer eingehenden Besprechung unterzogen. Den Stil der Wappen weltlicher Personen veranschaulicht eine damals beigegebene Tafel.

Seither hat auch der Schreiber dieser Zeilen den Codex durchgesehen und eine Anzahl von Wappen geistlicher Personen durchgezeichnet; dieselben sind ohne viel Aufwand ausgeführt, wie die an anderer Stelle verkleinert wieder-gegebene Abbildung zeigt².

Ungleich prächtiger ist das grosse Wappenbild, das der Besitzer des Wappenbuches als Bibliothekzeichen vorn in den Codex malen liess. Unsere Farbentafel (VI) gibt eine getreue Reproduktion dieser heraldischen Komposition. Die Abbildung und die Gullschen Bemerkungen dazu ersparen uns weitere Ausführungen. Die Schilde der Abtei mit dem Bären und der Grafschaft Toggenburg mit der Dogge (Rüde) bedürfen keiner Erklärung; das Familienwappen des Abtes dagegen zeigt ein Schildbild, das nicht sehr häufig vorkommt. Es besteht aus zwei gekreuzten Kerzenlöschern, also Kirchengewerten, die zum ständigen Inventar jeder mittelalterlichen Sakristei gehört haben und die sich da und dort noch im Original erhalten haben.

Das genaue Datum unserer Malerei ist bisher nicht festgestellt; wir müssen uns also damit begnügen, die Regierungsjahre des Abtes Ulrich, d. h. die Jahre 1463 und 1491, als Rahmen für die Entstehungszeit dieser heraldischen Schöpfung zu betrachten.

¹ Ce passage relatif à la création de l'Université de Lausanne est tiré de l'Hist. du Collège Cantonal de Lausanne par E. Payot et A. Kohler, Lausanne 1896.

² Das Wappen in Kunst und Gewerbe p. 235, Fig. 209.